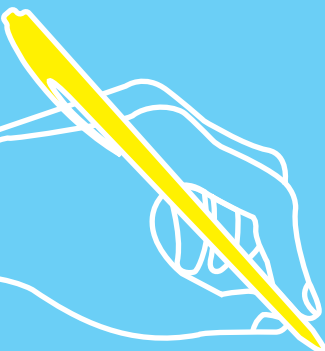




PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE MÉTROPOLITAIN

*Charte d'engagement
des communes
2020-2026*

 **GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE**



COMMUNE DE SEYSSINET-PARISSET

Sommaire

- 3** Introduction
- 4** AXE 1 : s'adapter au changement climatique
- 9** AXE 2 : agir pour la transition énergétique et l'amélioration de la qualité de l'air
- 15** AXE 3 : valoriser nos ressources pour réduire notre empreinte carbone et stocker le CO₂
- 19** AXE 4 : se mobiliser collectivement
- 22** AXE 5 : renforcer l'exemplarité interne



Introduction

Le Plan Climat Air Énergie Métropolitain (PCAEM), adopté en 2020, définit la feuille de route du territoire en matière de transition écologique et énergétique.

Cette feuille de route est déclinée en cinq axes :

1. Adapter le territoire au dérèglement climatique.
2. Réduire les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques du territoire.
3. Valoriser les ressources du territoire pour réduire son empreinte carbone.
4. Mobiliser les acteurs locaux.
5. Renforcer l'exemplarité des acteurs publics.

L'implication de chaque commune est essentielle à l'atteinte des objectifs du territoire.

En signant cette charte, la commune s'engage en tant que partenaire du PCAEM et formalise, au travers d'un plan d'actions à horizon 2026, sa contribution à cette mobilisation collective.

Elle s'appuie sur les cinq axes du PCAEM, et repose sur trois types d'actions identifiés dans ce document :

-  Des actions "socles", dont la mise en œuvre est considérée comme essentielle.
-  Des actions relevant de l'application de textes de loi ou de documents de planification à portée réglementaire récents.
-  Des actions volontaires, choisies librement par la commune.

La commune de SEYSSINET-PARISSET

**s'engage à mettre en œuvre
les actions détaillées ci-après
à horizon 2026.**

AXE 1 : s'adapter au changement climatique

PRÉSERVATION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET DE LA BIODIVERSITÉ

Protéger et valoriser les espaces naturels et agricoles pour atténuer les effets du dérèglement climatique et bénéficier des services écosystémiques qu'ils assurent

- Communiquer auprès des habitants, en utilisant au besoin les supports métropolitains, sur les enjeux de préservation de la biodiversité et des espaces naturels et agricoles, et sur les actions mises en œuvre.
Par exemple : faire connaître l'Observatoire de la biodiversité métropolitaine, diffuser la communication grand public autour du PLUi...
- ✓ Sensibiliser les habitants à la protection des espaces agricoles, naturels, boisés, et les informer sur les services écosystémiques rendus par ces espaces : séquestration carbone, infiltration des eaux de pluie et régulation du cycle de l'eau, évapotranspiration et fraîcheur estivale, maintien de la biodiversité, approvisionnement, loisirs...
- ✓ Maintenir les espaces de nature ordinaire de la commune (espaces non exploités et laissés à une végétalisation naturelle), et les valoriser (panneaux informatifs...). S'assurer d'une diversité des espèces et de la non-prolifération d'espèces invasives dans ces espaces.
Procéder à une restauration de ces espaces naturels pendant les premières années, si nécessaire.
- ✓ Replanter des parcelles communales périurbaines boisées, en veillant à une diversification des essences, ainsi qu'à leur adaptation aux changements climatiques.
- ✓ Mettre en place un plan de gestion durable des forêts communales et zones boisées, en veillant à leur cohérence avec les plans de gestion des parcelles métropolitaines et de l'ONF attenantes.
Étudier la possibilité de plans de gestion public/privé avec les propriétaires de parcelles.
- ✓ Initier une démarche de protection des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN), en collaboration avec le Département et la Métropole.
- ✓ Lors des évolutions du PLUi, soutenir le classement de zones protégées : espaces verts protégés, espaces boisés classés (arbres, alignements d'arbres ou masses boisées), secteurs de biodiversité.
- ✓ Constituer un espace naturel sensible (ENS) local, en mobilisant la politique foncière (acquisition à minima de 50% du terrain) afin de mettre en place des actions de protection du lieu et de pédagogie envers les habitants.

Préserver la biodiversité et favoriser le développement d'un réseau écologique résilient face au changement climatique

- ☐ Contribuer à identifier les réservoirs de biodiversité, corridors écologiques, cours d'eau et zones humides et tout autre espace support de la qualité écologique du territoire, et à les préserver.

Par exemple :

 - Identifier les réservoirs de biodiversité et demander l'étude de leur protection dans le cadre du PLUi.
 - Agir sur les corridors de petite échelle qui ne font pas l'objet d'investissements métropolitains : aménagements, plantations pour protéger la faune et l'aider à se déplacer : bosquets, haies, arbres...
 - Mettre en œuvre le pouvoir de police du maire quant aux pollutions environnementales, et entreprendre des actions de prévention auprès des populations vivant à proximité de ces espaces.
- ☒ Mettre en place une gestion différenciée des espaces verts, et un entretien favorable à la biodiversité.

Informers les habitants sur ces pratiques et leurs bienfaits, les sensibiliser à une gestion durable des espaces verts privés et aux alternatives aux produits phytosanitaires.

Faire respecter l'interdiction de brûlage des déchets verts.

Par exemple : zones plus sauvages qui serviront de relais entre zones naturelles, fauchage tardif, fauchage raisonné, petits aménagements...
- ☒ Adapter et diversifier les essences plantées dans les espaces verts pour améliorer leur résilience au changement climatique : espèces résistantes à une augmentation des températures moyennes, à des périodes de stress hydrique, économes en eau, locales, peu allergènes, à feuilles caduques pour favoriser l'ensoleillement l'hiver...
- ☒ Planter, entretenir et préserver les haies et arbres têtards, refuges de biodiversité.
- ☒ Mettre en place un projet de préservation ou d'entretien de la biodiversité et des continuités écologiques dans le cadre du dispositif Trame Verte et Bleue dans les villes et villages.
- ☒ En lien avec la Trame Noire, préserver la biodiversité nocturne en limitant la pollution lumineuse.

Par exemple :

 - Appliquer à l'éclairage communal les recommandations du schéma directeur d'aménagement lumière et de la charte éclairage public : températures de couleur de l'éclairage, intensité, orientation...
 - Mettre en œuvre le pouvoir de police du maire quant au respect des obligations d'extinction applicables aux entreprises, et aux limitations d'implantation des enseignes lumineuses imposées par le règlement local de publicité intercommunal (RLPI).
 - S'inscrire dans une démarche de labellisation « villes et villages étoilés » de l'ANPCEN.
 - Sensibiliser les habitants via des événements (« jour de la nuit »...).
- ☒ Mettre en place des actions de protection de la biodiversité, et encourager l'application de mesures d'évitement, de réduction et de compensation (ERC) pour tout aménagement sur la commune.

Par exemple :

 - Installer des corridors écologiques artificiels pour faciliter le passage de la faune : écroducts, ponts, tunnels, crapauducs...
 - Construire des abris pour favoriser l'installation durable de la faune : nichoirs à oiseaux ou chauve-souris, abris pour hérissons, etc.
- ☒ Créer un atlas de la biodiversité communale (ABC), et sensibiliser les habitants à la faune et la flore locales (livrets informatifs, animations, ateliers, panneaux informatifs sur les espèces...) en lien avec le Parc du Vercors

Maintenir et accroître la présence végétale dans la ville

- ☑ Recenser les espaces propices à une végétalisation ou revégétalisation : friches urbaines, cours intérieures d'immeubles, pieds de façades sud et ouest pour éviter la réverbération solaire, délaissés de voirie, façades et toitures de bâtiments, cours d'écoles...
- ☑ Mener une campagne de replantation dans les espaces verts communaux.
- ⚖️ Garantir une part significative d'espaces végétalisés ou perméables pour toute nouvelle construction communale (y compris stationnements), conformément aux dispositions du PLUi
- ☑ Lors de toute opération de rénovation du bâti communal, étudier les opportunités de végétalisation des bâtiments (toits, murs, pieds de façades et pourtours végétaux) et de désimperméabilisation des espaces.
- ☑ Mener des projets de végétalisation ou de désimperméabilisation d'espaces publics : parkings, places, cours d'écoles, aires de jeux, cheminements, cimetières...
Procéder à une planification opérationnelle du projet, selon les objectifs recherchés, en amont de toute mise en œuvre.
- ☑ Communiquer et sensibiliser les habitants aux bienfaits de la végétalisation de la ville : panneaux et livrets informatifs, relais vers des associations, etc.
- ☑ Réaliser une étude du potentiel de végétalisation du bâti et des parcelles privées.
Communiquer sur ses avantages (bénéfices thermiques, allongement de la durée de vie de l'étanchéité de la toiture, récupération des eaux de pluie, biodiversité...) et rediriger les habitants intéressés vers des associations et dispositifs d'aides.
Mettre en place un programme d'incitations techniques et financières pour aider les copropriétés et les riverains à végétaliser leurs bâtiments (toitures, murs, pourtours et jardins).

Limiter l'artificialisation des sols

- ⚖️ Dans les opérations communales d'aménagement, privilégier la densification et la rénovation du bâti, et limiter l'emprise au sol des nouveaux aménagements, conformément aux dispositions du PLUi.
- ☑ Engager le dialogue avec les promoteurs privés pour les encourager à faire de même (urbanisme négocié).
- ☑ Encourager et faciliter une architecture réversible, pour tous les projets où cela est pertinent.

ADAPTATION

Agir sur les îlots de chaleur et développer des puits de fraîcheur pour s'adapter aux périodes caniculaires à venir

- Contribuer à l'identification des îlots de chaleur urbains sur le territoire métropolitain.
- ✓ Mettre en place une stratégie de réduction des îlots de chaleur urbains pour les espaces relevant de la compétence communale : relevés et suivi des températures, réduction des surfaces minéralisées et retour du végétal, travail sur l'albedo des revêtements, désimperméabilisation de la ville et retour de l'eau, réduction des émissions de chaleur anthropiques, végétalisation ou ombrage des façade sud et ouest qui accumulent de la chaleur...
Communiquer auprès des propriétaires privés pour les inciter à mettre en place des mesures similaires sur leurs espaces.
- ✓ Maîtriser les risques d'îlots de chaleur dans les nouveaux aménagements urbains communaux et lors des rénovations, en prenant en compte le phénomène de manière à éviter ces concentration de chaleur.
- ✓ Multiplier les points d'eau (non stagnante), et engager des projets de désimperméabilisation et végétalisation des espaces.
- ✓ Créer des zones de fraîcheur, aérées et ombragées (parcs, espaces verts, allées d'arbres...) comme lieux refuges en période de canicule, les cartographier et informer les habitants de leur emplacement.
- ✓ Engager une réflexion sur l'architecture bioclimatique et sur le confort d'été dans les bâtiments publics (surventilation nocturne, brise-soleil orientables, solutions de rafraîchissement passif...).

Anticiper et gérer les risques

- ✓ Prendre en compte dans la gestion des risques leur accentuation par les changements climatiques (canicules, inondations, crues, feux de forêts, retrait-gonflement des argiles...).
- Sensibiliser la population à ces risques, et informer sur les mesures de protection mises en place par la commune.
Par exemple : intégrer le plan canicule dans la communication du document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM).
- ✓ En période de canicule, communiquer la cartographie des zones de fraîcheur et points d'eau aux habitants, et donner des recommandations d'usage.
Distribuer des gourdes, brumisateurs... dans les écoles, services communaux et pour les habitants les plus vulnérables.
Adapter les horaires d'ouverture des équipements communaux (bibliothèques, piscines...) et le fonctionnement des services (horaires de travail décalés, restauration collective froide...).
- ⚖️ Privilégier un urbanisme résilient dans les nouvelles opérations et lors des rénovations : noues pluviales, végétalisation, systèmes d'infiltration, architecture bioclimatique, etc., en application du PLUi et des plans de prévention intercommunaux.
- ✓ En partenariat avec la Métropole, former les instructeurs d'application du droit des sols à ces nouveaux enjeux et aux adaptations qu'ils demandent (protections solaires, bioclimatisme, végétalisation...), pour encourager un urbanisme résilient.
- ✓ Travailler avec les promoteurs privés pour une prise en compte des risques actuels et futurs dans les projets immobiliers du territoire, au-delà des exigences réglementaires.
- ✓ Communiquer auprès des particuliers sur les mesures à intégrer dans leurs projets de construction ou de rénovation pour en assurer la résilience.
Rappeler les obligations d'entretien des espaces boisés autour des habitations pour limiter le risque d'incendie.
- Prendre en compte la qualité de l'air extérieur dans les nouveaux aménagements publics et les projets immobiliers conformément aux dispositions du PLUi, et notamment de son orientation d'aménagement et de programmation (OAP) Air.

- ✓ Anticiper et traiter les risques de prolifération d'espèces animales et végétales invasives (moustiques, ambrosie...).
- ✓ Travailler à l'aménagement de la forêt à fonction de protection contre les risques naturels (glissements de terrain, chute de blocs et embacle), en lien avec la Métropole.

Préserver et gérer la ressource en eau

- Communiquer auprès du public et des partenaires communaux sur l'enjeu de sa préservation dans un contexte de réchauffement climatique.
- ⚖ Respecter les obligations d'infiltration à la parcelle dans les nouveaux projets d'aménagements communaux ou lors des rénovations, conformément au PLUI.
- ✓ Expérimenter des systèmes de gestion alternative des eaux pluviales sur les équipements communaux existants : désimperméabilisation, jardins de pluie, axes d'écoulement naturels, bassins secs, puits perdus...
- ✓ Mettre en place des systèmes de récupération des eaux pluviales, pour l'arrosage des espaces verts communaux. Travailler sur les pratiques d'arrosage : régularité, quantité, installation de goutte-à-goutte...
- ✓ Rappeler aux riverains des cours d'eau leur devoir d'entretien, et communiquer sur les bonnes pratiques.
- ✓ Protéger des pollutions les aires d'alimentation de captage d'eau.
 - Sensibiliser les habitants et les agriculteurs, contractualiser avec les agriculteurs présents sur ces aires... pour éviter les pollutions liées à l'utilisation de pesticides et fertilisants.
 - Lors de la déclaration de chantiers en mairie par les exploitants forestiers, signaler ces chantiers à la Métropole pour une mise en place de procédures de protection liées aux pollutions dues aux hydrocarbures et au brassage de terre par les engins forestiers.

Encourager et accompagner les entreprises de la commune dans l'adaptation de leur activité au changement climatique

- ✓ Communiquer auprès des acteurs économiques implantés sur le territoire pour les aider à anticiper les impacts du changement climatique sur leur activité, et relayer auprès d'eux les dispositifs d'accompagnement à l'adaptation.
- ✓ Relayer les initiatives de formations, dispositifs et ressources pour aider les agriculteurs implantés sur le territoire à s'adapter aux changements climatiques.

AXE 2 : agir pour la transition énergétique et l'amélioration de la qualité de l'air

HABITAT

Encourager la sobriété énergétique sur le territoire communal

- ✓ Organiser des actions de sensibilisation aux économies d'énergie (communication, ateliers, stands, événements...) et relayer, voire prendre part, aux possibilités de conseil (tel que l'Espace Info Énergie de l'Isère) et événements locaux.
- ✓ Sensibiliser les habitants dès le plus jeune âge, en encourageant les écoles élémentaires à participer au Défi des écoles à énergie positive.
- ✓ Promouvoir la plateforme web Métroénergies en encourageant les habitants à y créer un compte pour suivre leurs consommations d'énergie (flyers, annonce des ateliers d'économie d'énergie, lien du site Internet...).

Lutter contre la précarité énergétique sur le territoire communal

- ✓ Repérer les ménages sensibles, notamment via le CCAS, et leur proposer un accompagnement dédié.
- ✓ Contractualiser avec des structures d'accompagnement pour proposer un accompagnement adapté aux publics fragiles.

Encourager la rénovation énergétique des bâtiments privés sur le territoire communal

- Contribuer à faire connaître le dispositif Mur|Mur de rénovation énergétique des copropriétés et maisons individuelles. Par exemple : diffusion d'informations (via le magazine communal, le site de la ville, les réseaux sociaux, via l'accueil mairie...), relais des événements et animations locales (visites de sites, soirées thermographiques...).
- ✓ Communiquer sur l'intérêt de la rénovation énergétique et les bénéfices apportés, et organiser des actions de sensibilisation pour inciter les propriétaires à engager des travaux. Par exemple :
 - Organiser des réunions d'information sur la rénovation des logements et le dispositif Mur|Mur.
 - Lors de l'organisation des permanences du CAUE et architectes-conseil en mairie, communiquer auprès des porteurs de projets et organiser des rencontres avec des conseillers énergie.
 - Mettre en avant les retours d'expériences d'habitants de la commune : témoignages, visites, cartographie des projets réalisés, interviews...
 - Inciter les habitants des lotissements de la commune à initier une démarche collective de rénovation de leurs habitations : réunions d'informations au sein des quartiers concernés, speed-meetings de la rénovation avec des conseillers Mur|Mur...
 - Profiter des travaux de rénovation sur les bâtiments publics pour informer les habitants : visites de chantiers, communiquer sur les choix techniques et les consommations du bâtiment avant/après.

-  Lors de l'instruction de la déclaration préalable de travaux, contrôler que les copropriétés réalisant un ravalement de façade respectent l'obligation d'isolation ou présentent les pièces justificatives dérogatoires.
-  Lors de l'instruction de la déclaration préalable de travaux, contrôler le respect des seuils de performance imposés par le PLUi dans les opérations de rénovation.

Encourager le renouvellement des systèmes de chauffage pour plus de performance énergétique et moins d'émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques

- ☒ Communiquer sur les émissions des différents modes de chauffage, et sur les gains énergétiques et économiques potentiels via un changement d'équipement, afin d'encourager le renouvellement des systèmes de chauffage vers des équipements plus performants et moins polluants.
- ☐ Contribuer à faire connaître la Prime Air Bois.
Par exemple : organisation de réunions publiques, communication via le magazine communal, site de la ville, réseaux sociaux, distribution de flyers...
- ☒ Soutenir activement le dispositif Prime Air Bois.
Par exemple :
 - Faire former le personnel d'accueil en mairie pour qu'il soit ambassadeur du dispositif (formation financée par Grenoble Alpes Métropole et réalisée par la SPL ALEC).
 - Accueillir des permanences de conseil autour de la Prime Air Bois (financées par Grenoble Alpes Métropole et réalisés par la SPL ALEC).
 - Accueillir des réunions bonnes pratiques du chauffage au bois (animation financée par GAM et réalisée par la SPL ALEC).
 - Effectuer des communications saisonnières sur ces bonnes pratiques.
 - Mettre en place un repérage des logements ou quartiers équipés de chauffages individuels au bois vieillissants pour y réaliser une communication ciblée.
- ☐ Contribuer à faire connaître l'Aide Zéro Fioul.
- ☒ En adéquation avec le schéma directeur énergie, encourager l'installation d'énergies renouvelables thermiques pour le chauffage et la production d'eau chaude sanitaire : chauffage individuel au bois / chaufferies bois, géothermie, solaire thermique.

Promouvoir l'exemplarité pour les constructions neuves

- ☒ Proposer une première rencontre en mairie aux investisseurs souhaitant construire sur la commune, pour les inviter à rechercher des critères de performance énergétique plus ambitieux que la réglementation en vigueur, et les sensibiliser au bioclimatisme.
-  Lors de l'instruction de la demande de permis de construire, contrôler que le projet respecte les réglementations du PLUi (RT2012 -20 % à RT2012 -30 % selon les secteurs) et la réglementation thermique en vigueur.
- ☒ Créer un bâtiment à haute performance énergétique démonstrateur sur les terrains communaux, en logement social ou logement de fonction, à l'aide de partenariats avec les entreprises du bâtiment, et organiser des visites régulières avec des témoignages d'habitants.

MOBILITÉ

Encourager une diminution des déplacements en voiture individuelle et de leur impact environnemental sur la commune

- ☐ Contribuer à faire connaître les offres de conseil sur les alternatives à l'autosolisme.
- ☒ Sensibiliser les habitants à l'impact des déplacements en voiture individuelle (coûts écologiques, mais aussi économiques).
Par exemple : créer des supports de communication prenant appui sur les déplacements quotidiens des habitants, et illustrant leur impact carbone selon les modes utilisés.
- ☒ Réduire la place de la voiture en centre-ville, en agissant sur les accès et le stationnement (disponibilité, durée limitée et tarification).
- ☒ Réduire la vitesse maximale autorisée sur certaines voies dans le cadre de l'initiative « ville apaisée », en étant vigilant à ne pas congestionner le trafic.

Promouvoir les mobilités actives (marche, vélo, etc.) auprès des habitants de la commune et faciliter l'intermodalité

- ☒ Diffuser des estimations de durée de trajets en modes doux, sur ou depuis la commune (exemples : via le journal communal, le site de la ville, ou en ajoutant des indications directement sur les panneaux de signalisation).
Relayer l'existence du calculateur Métromobilité.
- ☒ Sensibiliser à l'intérêt des modes doux en terme de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de pollution atmosphérique, mais également du fait de la pratique d'une activité physique régulière.
- ☒ Organiser des événements de promotion des modes doux : fête du vélo, journée sans voiture... ou des stands à l'occasion d'événements locaux.
- ☒ Encourager à la mise en place pérenne d'un pédibus et vélobus pour desservir l'école : sensibilisation, création de circuits, installation de panneaux, facilitation des inscriptions (via un formulaire collaboratif en ligne, par exemple).
- ☒ Collaborer avec la Métropole, pour soutenir les projets d'aménagements de cheminements piétons et cyclables, l'aménagement de consignes à vélos et trottinettes, la création de stationnements à proximité des magasins et lieux de vie, et la création d'une signalisation spécifique.
- ☒ Restreindre l'accès en voiture à certains points de la commune et faciliter les cheminements piétons et vélos. Par exemple :
 - Favoriser la mise en place de zones piétonnes, zones de rencontre, rues-écoles... auprès de la Métropole.
 - Flécher les accès aux éventuels points touristiques de la commune ou à proximité pour les modes actifs.
- ☒ Organiser ou soutenir, en lien avec des associations locales, des ateliers d'apprentissage du vélo ou de remise en selle, des ateliers de réparation de vélos ou des campagnes de marquage de vélo (bicycode).

Promouvoir les transports en commun et les usages partagés de l'automobile auprès des habitants de la commune

- ☒ Inciter les habitants à l'utilisation des transports en commun : communiquer sur les lignes existantes et horaires, encourager l'usage des transports publics pour les sorties scolaires...
- ☒ Contribuer à rendre les transports en commun plus attractifs, en participant aux instances du SMMAG et en étudiant les usages pour optimiser la desserte.
- ☒ En collaboration avec la Métropole, étudier les usages et travailler à la simplification des liaisons intermodales.
Par exemple :
 - Matérialiser les parcours via des marquages au sol, ou les indiquer avec une signalisation spécifique.
 - Demander l'installation de stationnements et consignes à vélos près des arrêts de bus.
 - Faciliter le stationnement voiture près des gares...
- ☐ Encourager et faciliter le covoiturage.
Par exemple :
 - Communiquer sur les plateformes de mise en relation existantes.
 - Organiser un speed-dating covoiturage.
 - Identifier les endroits opportuns pour l'aménagement d'aires et de points de covoiturage, en partenariat avec la Métropole et le SMMAG.
- ☒ Encourager l'autopartage.
Par exemple :
 - Faire connaître les services existants.
 - Mettre à disposition une place de stationnement avec signalisation spécifique.

Encourager la conversion énergétique des véhicules

- ☒ Communiquer sur le maillage territorial de bornes et stations de recharge pour favoriser le développement des véhicules au gaz naturel pour véhicule (GNV) ou électriques auprès des particuliers.
- ☐ Contribuer à faire connaître le dispositif d'aide à l'acquisition de véhicules utilitaires légers et poids lourds faibles émissions.
- ☒ S'impliquer dans le périmètre d'étude « zone à faibles émissions » pour véhicules particuliers et deux roues à moteur.

Agir pour réduire l'impact du transport de marchandises sur la commune

- ☒ Participer à l'harmonisation de la réglementation sur la circulation et le stationnement des véhicules poids lourds à l'échelle métropolitaine, dans le souci d'améliorer les conditions de déplacement des professionnels, tout en cherchant à diminuer les émissions de CO₂ en évitant les détours.
Par exemple :
 - Participer aux groupes de travail organisés par la Métropole.
 - Prendre un arrêté pour consacrer l'application des règles harmonisées.

AMÉNAGEMENT

Favoriser un aménagement du territoire moins générateur de déplacements

- ☑ Prendre en compte le critère de mobilité dans les futurs projets d'aménagement communaux.
Privilégier l'implantation de ces aménagements à proximité de dessertes de transport en commun, d'itinéraires cyclables ou au cœur des centre-bourgs.
Engager le dialogue avec les entreprises de commerce et de services pour les encourager à faire de même.
- ☑ Dialoguer avec les promoteurs privés pour inciter à une mixité fonctionnelle dans tout projet de développement immobilier ou de réaménagement, afin de rapprocher commerces et services des lieux de vie.
Faciliter l'implantation des commerces de proximité (par exemple, en mettant à disposition des locaux, en réservant des surfaces dans le nouveaux projets de construction, ...).

Initier ou soutenir la création d'éco-quartiers

- ☑ Mettre en place une charte d'engagement dans le projet Fauconnière pour structurer les échanges avec les promoteurs.
Mettre en avant les critères énergétiques (performance thermique, raccordements...), mais aussi environnementaux (biodiversité, gestion de l'eau et des déchets, qualité des matériaux utilisés...) et veiller à ce que les logements créés restent accessibles financièrement à tous.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Encourager les entreprises de la commune dans leur transition écologique et énergétique

- Contribuer à faire connaître le dispositif d'aide à l'amélioration thermique de l'immobilier des TPE/PME.
- ☑ Communiquer auprès des entreprises implantées sur la commune, pour leur faire connaître les dispositifs existants d'aide à la transition, et faciliter leurs démarches (audit, bilan carbone, rénovation, changement d'équipements de chauffage, aides financières pour l'acquisition d'un véhicule utilitaire moins polluant...).
- ☑ Valoriser les actions et efforts réalisés par les entreprises locales, en leur offrant une visibilité sur les canaux de communication de la commune.

ÉNERGIES RENOUVELABLES ET DE RÉCUPÉRATION

Favoriser et promouvoir la production d'énergie renouvelable par les acteurs locaux

- ☑ Inciter le patrimoine privé à l'achat et à la production d'énergie (chaleur et électricité) renouvelable et de récupération. Par exemple :
 - Les aider à connaître le potentiel de production de leur patrimoine : communiquer sur le cadastre solaire MétroSoleil, qui permet d'estimer la production solaire photovoltaïque et thermique des toitures, communiquer sur le cadastre géothermique, communiquer sur les aides disponibles pour le chauffage au bois y compris collectif, les offres de conseil proposées par l'espace info énergie 38...
 - Les informer des possibilités et obligations de raccordement aux réseaux de chaleur ou d'achat d'énergie verte.
 - Les soutenir financièrement, via une réduction d'impôts locaux ou des aides ciblées (exemple : soutien à l'installation de chauffe-eau solaires).
- ☑ Initier et soutenir des projets citoyens d'énergies renouvelables.
Par exemple :
 - Communiquer sur les coopératives d'énergies renouvelables et les possibilités collectives de production d'ENR : ateliers, visites, diagnostics, etc.
 - Participer au financement des projets.
 - Leur apporter un soutien technique, par exemple, en mettant à disposition des toitures de bâtiments communaux pour l'installation de centrales photovoltaïques.

AXE 3 : valoriser nos ressources pour réduire notre empreinte carbone et stocker le CO₂

AGRICULTURE ET ALIMENTATION

Accompagner l'installation de producteurs et le développement d'espaces à jardiner pour les habitants

- ✓ Réaliser l'inventaire des friches sur le territoire pour permettre l'installation d'agriculteurs et producteurs.
- ✓ Aider à l'installation des agriculteurs, en lien avec la Métropole, la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) et l'Établissement Public Foncier Local du Dauphiné (EPFL).
Par exemple :
 - Mettre à disposition des terrains communaux.
 - Mettre en réserve des terres à vendre le temps de consolidation des projets de reprise.
 - Faciliter les test d'activités.
 - Les soutenir dans leurs démarches administratives.
 - Faciliter une mise en réseau entre eux et avec les consommateurs.
 - Veiller à la pérennité de leur activité en constituant des réserves foncières pour compensation des projets d'aménagements...
- ✓ Élaborer un document « état des lieux » des terrains jardinés et perspectives de terrains jardinables
- ✓ Développer des plates-bandes et jardinières municipales de plantes aromatiques.
- ✓ Accompagner les copropriétés et associations d'habitants dans la création et le développement de jardins partagés nourriciers.
- ✓ Mettre en relation les particuliers volontaires pour des partages de jardins nourriciers.
- Sensibiliser les habitants à l'éco-jardinage et à la réglementation « Zéro Phyto », notamment en : initiant l'organisation et la mise en place de formations et d'ateliers éco-jardinage en appui aux réseaux de jardiniers Seyssins/Seyssinet, et en réalisant un plan de communication autour de l'éco-jardinage et de la réglementation « Zéro Phyto ».
- ✓ Réaliser un plan de communication autour de l'éco-jardinage et de la réglementation « Zéro Phyto ».
- ✓ Consolider et dupliquer les temps forts existants d'échanges et troc de plants et graines locaux et de qualité.

Favoriser l'accès aux produits locaux et de qualité pour tous

- ☒ Créer et co-construire avec les scolaires un livret « Mes bons plans : du local, bio près de chez moi ! »
- ☐ Faire connaître l'offre alimentaire locale : faciliter l'accès à l'information sur les lieux de vente de produits locaux et/ou de qualités, et valoriser le PAT, au travers des sites internet des mairies.
- ☒ Coordonner la venue de producteurs locaux sous forme de mini-marchés lors des événements, journée et autres temps festifs sur les communes.
- ☒ Mettre en place des paniers solidaires de produits locaux.
- ☒ Accueillir une épicerie solidaire itinérante.
- ☒ Accompagner le développement des ventes directes, AMAPs et autres points de (re) ventes de produits des producteurs locaux et/ou de qualité sur le territoire.
- ☒ Animer et consolider les marchés de plein air dans le sens de marchés de producteurs.
- ☒ Rédiger et mettre à disposition un document « retour sur expériences » pour la mise en place ponctuelle de marchés de producteurs.

Développer des actions éducatives pour une alimentation durable

- ☒ Former les animateurs, sociaux et bénévoles, organisateurs d'ateliers cuisine adulte, sur les liens alimentation/santé/environnement, sur les concepts de base d'une alimentation équilibrée, locale et à l'animation d'outils pédagogiques.
- ☒ Intégrer une formation sur les liens alimentation/santé/environnement, sur les concepts de base d'une alimentation équilibrée, locale et sur l'animation d'outils pédagogiques auprès des animateurs péri scolaires.
- ☒ Proposer une formation sur l'équilibre nutritionnel auprès des assistantes maternelles.
- ☒ Poursuivre et renforcer le développement d'animations dans les écoles.
- ☒ Accompagner l'organisation d'une rencontre « l'alimentation équilibrée, à quel prix ? : comment se nourrir avec plaisir à moindre coût tout en préservant sa santé ».
- ☒ Accompagner le développement d'ateliers cuisine adulte.
- ☒ Accompagner l'organisation de défis cuisine 100 % locale.
- ☒ Proposer un cycle d'atelier « découverte des plantes comestibles de son environnement » avec la création d'une exposition itinérante.
- ☒ Mettre en place des entretiens conseil en nutrition et équilibre alimentaire dans les CCAS.
- ☒ Organiser un forum entre acteurs locaux pour analyser ses pratiques, mutualiser, se donner des pistes concernant les actions déployées en alimentation/santé/environnement.
- ☒ Accompagner la venue d'acteurs, porteurs de projets dans le champ de l'économie sociale et solidaire, impliqués sur les thématiques alimentation/santé/environnement, dans le cadre de soirées échanges.
- ☒ Organiser une journée festive autour de l'alimentation pour valoriser les projets du PAT.

Renforcer l'accompagnement des collectivités et professionnels pour plus de produits locaux et de qualité dans la restauration hors domicile

- ☑ Permettre aux acheteurs de la SPL Vercors restauration de trouver des produits locaux de qualité.
- ⚖ Mettre en œuvre les dispositions de la loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine et durable (Egalim) concernant la composition des repas, à savoir :
 - Proposer 50 % de produits de qualité et durable, dont au moins 20 % de produits biologiques.
 - Informer régulièrement élèves et parents d'élèves sur le contenu des assiettes.
 - Établir un plan de diversification des sources de protéines, et instaurer au minimum un repas végétarien pour tous par semaine.
- ☑ Augmenter la qualité du contenu des assiettes des cantines (traçabilité et plastique).
- ☑ Former les employés de la restauration collective pour mieux sensibiliser au bien manger.
- ☑ Informer les parents d'élèves pour mieux les impliquer dans les enjeux de la restauration collective.
- ⚖ Lutter contre le gaspillage alimentaire en établissant un diagnostic puis un plan d'actions.

Rechercher un débouché pour les excédents.

Par exemple : diagnostic avec pesage, ateliers, panneaux informatifs, modification de la chaîne de self-service et de certains matériels (assiettes plus petites, par exemple), travail sur la qualité du temps de repas (calme, allongement de la durée...), diminution des quantités servies avec la possibilité de se resservir par la suite, formation des employés, travail avec des associations, etc.
- ☑ Mettre en place une solution alternative aux barquette en plastique dans les cantines : barquettes compostables par exemple.
- ☑ Faciliter la mise en relation et les échanges de bonnes pratiques entre acteurs de la restauration et des métiers de bouches.

ÉCO-CONSOMMATION, COMPOSTAGE ET DÉCHETS

Communiquer et sensibiliser les habitants aux enjeux de la réduction et de la gestion des déchets

- Communiquer sur la quantité de déchets jetés chaque année par habitant à l'échelle de la commune et sensibiliser aux enjeux de réduction/valorisation.

Encourager et faciliter le compostage des déchets alimentaires et déchets verts

- Contribuer à faire connaître les points d'apport (composteurs partagés) et les possibilités de mise à disposition gratuite de composteurs par la Métropole.
- ☑ Faciliter l'installation de sites de compostage partagé (notamment dans les jardins partagés et sur espace public) en recensant les lieux les plus appropriés, autorisant leur installation (accompagnée par la Métropole) et en prenant en charge l'approvisionnement de broyat (service de livraison ou point de dépôt), ou en aidant au fonctionnement (un brassage par mois par un employé communal, par exemple).
- ☑ Organiser des points d'apport de broyat pour le compostage individuel ou partagé, en facilitant l'accès à des espaces de dépôt à proximité des sites de compostage, ou sur des parcelles connues par les habitants, et en y déposant le broyat issu des tailles communales.
- Faire respecter l'interdiction de brûlage des déchets verts.

Favoriser le recyclage des déchets, en encourageant le tri et les apports en déchèteries

- Contribuer à faire connaître les possibilités de tri des déchets.
Par exemple :
 - Relayer auprès des habitants les informations sur le système de tri des déchets, y compris le tri des déchets alimentaires (collecte ou compostage).
 - Communiquer sur les consignes de tri, en renvoyant vers le site de la Métropole pour une mise à jour automatique des informations, et sur les conséquences des erreurs de tri.
 - Faciliter l'organisation d'animations de sensibilisation sur la commune.
 - Solliciter l'intervention des Messagers du Tri de Grenoble-Alpes Métropole lors des événements communaux.
- Lutter contre les dépôts sauvages.
Par exemple : information, sensibilisation, répression, surveillance, relais auprès des habitants des emplacements et horaires d'ouverture des déchèteries...

Faciliter et promouvoir la sobriété et le réemploi

- Sensibiliser les habitants à la sobriété appliquée à la consommation et aux différentes manières de repousser la fin de vie des produits.
Par exemple :
 - Informer sur les différentes structures d'économie circulaire présentes sur le territoire et sur leur offre.
 - Communiquer sur le Défi « Rien de neuf ? » de Zero Waste France et les animations proposées localement.
- ☑ Soutenir l'installation et aider au fonctionnement des structures d'économie circulaire : ressourceries, gratuiteries, ateliers de réparation, fab-lab...
- ☑ Créer et mettre à disposition des habitants des lieux de gratuité et d'échange (boîtes à livre, armoires à vêtements, frigos solidaires...).
Organiser ou soutenir des vide-greniers, trocs thématiques, gratifierias.
Organiser, en partenariat avec la Métropole, des animations régulières en déchèterie et lors des recycleries éphémères pour inciter au réemploi des produits.
- ☑ Participer à l'opération de collecte de textiles organisée par Grenoble-Alpes Métropole, et identifier les endroits stratégiques pour l'installation de points de collecte temporaires de textiles.

Poursuivre une politique de réduction des déchets en encourageant l'éco-consommation

- ☑ En complémentarité avec les actions de la Métropole, encourager les habitants à réduire leur quantité de déchets en communiquant sur les alternatives et solutions, y compris sur leurs avantages économiques (via le site Internet, la distribution de livrets informatifs...) : fabrication de produits maison, achats en vrac, cuisine anti-gaspillage, upcycling, réparation...
Organiser des ateliers éco-consommation à destination des habitants (fabrication de produits ménagers, fabrication de cosmétiques, brico-récup...).
- ☑ Distribuer gratuitement et mettre à disposition des habitants des autocollants « stop pub » à coller sur les boîtes aux lettres.
- ☑ Encourager les crèches et les assistantes maternelles (via les relais d'assistantes maternelles - RAM) à l'utilisation de couches lavables : aides à l'investissement, relais des dispositifs d'accompagnement, formation, incitation à l'acceptation des enfants avec couches lavables...
Communiquer auprès des habitants sur ce moyen de réduction des déchets, notamment en relayant les ateliers proposés par Grenoble-Alpes Métropole.

AXE 4 : se mobiliser collectivement

MOBILISATION INTERNE ET GOUVERNANCE

Mobiliser élus et services dans la démarche

- ☐ Impliquer l'ensemble des élus et services dans la mise en œuvre, le suivi et la valorisation du plan d'actions communal.
- ☒ Mobiliser l'ensemble des élus autour de la nécessité d'aller progressivement vers des actions de plus en plus ambitieuses et variées, compte tenu des enjeux locaux d'adaptation et de lutte contre le changement climatique.

Organiser la gouvernance interne

- ☐ Mettre en place une instance de pilotage et de suivi du plan d'actions, et désigner un élu et un technicien référents.
Par exemple :
 - Créer une instance composée d'élus et d'agents, qui se réunira a minima annuellement pour faire un bilan des actions réalisées durant l'année et des évolutions à prévoir.
 - Désigner un élu référent qui portera la démarche et en assurera la représentation.
 - Désigner un référent technique qui assurera le suivi opérationnel de la démarche et intégrer cette mission dans sa fiche de poste.
- ☒ Désigner ou identifier dans chaque service ou direction un référent Air-Énergie-Climat, qui assurera la coordination sur ces sujets au sein de son service et fera le lien avec l'instance du suivi.
Dans la mesure du possible, intégrer cette mission dans sa fiche de poste.
- ☒ Organiser une instance de consultation citoyenne où sont discutés les actions et projets de la commune : CONSEIL DU TEMPS LONG.

Former les agents communaux

- ☒ Organiser des réunions d'informations, faire venir des intervenants ou communiquer aux agents des ressources documentaires existantes.
Intégrer les sujets Air-Énergie-Climat aux plans de formation des agents

Suivre et évaluer les actions engagées

- ☐ Effectuer un suivi opérationnel annuel, via l'outil de suivi proposé, et ajuster régulièrement son plan d'actions.
- ☐ Mettre en place des outils pour s'assurer de la cohérence de tout nouveau projet communal avec les engagements Climat Air Énergie de la commune.
Par exemple : schémas directeurs, plans...

MOBILISATION DES PARTENAIRES COMMUNAUX

Sensibiliser les structures utilisatrices des bâtiments communaux (associations, écoles, EHPAD, crèches, CCAS...) et les accompagner

- Informer les utilisateurs sur leurs consommations en réalisant un suivi énergétique, et les questionner sur leurs besoins.
Par exemple : organiser une présentation annuelle (consommations et coûts) et questionner les plages d'utilisation des locaux.
- ✓ Optimiser régulièrement l'exploitation des bâtiments en fonction des besoins énergétiques identifiés.
Par exemple : planification horaire du chauffage/éclairage/ventilation en fonction de l'occupation des lieux, prise en compte des périodes de vacances, régulation de température en fonction des activités...
- ✓ Mettre en place des mesures de sensibilisation des usagers à la maîtrise de l'énergie.
- ✓ Soutenir l'amélioration de la gestion des déchets, via notamment la mise en place d'actions de réduction des déchets (gaspillage alimentaire, consommation de papier...) ainsi que du tri dans ces établissements : tri des emballages et papiers, tri des déchets alimentaires par l'installation d'un composteur et/ou d'un bac marron collecté par la Métropole.
- ✓ Pour les locaux communaux proposés à la location ou au prêt : intégrer à la charte de mise à disposition un paragraphe relatif à la sobriété énergétique, à l'obligation du respect des consignes de tri, à l'interdiction d'utilisation de vaisselle jetable. Mettre à disposition un lave vaisselle, et faire connaître les solutions de prêt de vaisselle.
- ✓ Promouvoir l'éducation à l'environnement et au développement durable auprès des structures accueillant des enfants : leur faire connaître l'offre métropolitaine, les inciter à participer au Défi des écoles à énergie positive, à mettre en place des ateliers de sensibilisation (jardinage, potager, réduction des déchets, cuisine...), etc.
- ✓ Inciter ces structures à proposer des ateliers ludiques de sensibilisation au personnel et usagers : sobriété énergétique, cuisine locale, jardinage, compostage, potagers, éco-consommation...
- ✓ Les sensibiliser aux questions de qualité de l'air intérieur
Par exemple : formations, affiches, ateliers de discussions, ateliers de fabrication de produits d'entretien écoresponsables, emprunt d'un AirKit auprès de la SPL ALEC pour réaliser des mesures...
- ✓ Les aider à privilégier une mobilité douce : organisation de challenges mobilité, ateliers de découverte des alternatives à la voiture personnelle.

MOBILISATION DES HABITANTS

Inclure chaque année dans le plan de communication de la ville les sujets Climat Air Énergie

- ☒ Sensibiliser les habitants aux enjeux de vulnérabilité du territoire au changement climatique, et aux mesures d'atténuation et d'adaptation à mettre en place à toutes les échelles, et sur tous les sujets : habitat, mobilité, consommation, déchets, préservation de la biodiversité...
- ☐ Faire connaître aux habitants les offres de conseil sur les thématiques Climat Air Énergie.
Relayer les dispositifs et services métropolitains dont ils peuvent bénéficier et les actions de mobilisation organisées sur le territoire.
- ☐ Communiquer sur les actions entreprises par la commune, et son engagement dans le PCAEM.
- ☒ Limiter la publicité sur la commune, pour limiter son emprise sur les habitants et favoriser la sobriété dans la consommation.

Organiser des évènements autour des thématiques Climat Air Énergie ou intégrer des interventions sur ces thématiques lors d'évènements communaux existants

- ☒ Profiter des évènements nationaux et semaines à thèmes (Semaine du Développement durable, Challenge mobilité, Jour de la nuit...) pour organiser des évènements dans la commune, sensibiliser les habitants et valoriser les actions mises en œuvre dans le cadre du Plan Climat.
- ☒ Organiser des évènements (festival, ciné-débat, conférence, exposition...) sur les thématiques environnementales en lien avec le Plan Climat.
- ☒ Profiter d'évènements locaux (forum des associations, fête de village, fête de quartier...) pour communiquer sur ces thématiques et sensibiliser le public.
- ☒ Encourager et aider les centres sociaux, les maisons des habitants, associations locales ou autres acteurs à organiser des ateliers pratiques sur des thématiques environnementales et de sobriété.

Relayer, soutenir ou mettre en place des actions d'éducation à l'environnement et au développement durable auprès des enfants et des jeunes

- ☒ Faire connaître aux écoles les dispositifs d'éducation à l'environnement et au développement durable proposés par Grenoble-Alpes Métropole sur les thèmes suivants : agriculture et alimentation, air et énergie, biodiversité, déchets, éco-mobilité, jardinage, cinéma et spectacles.
- ☒ Soutenir et mettre en place des projets scolaires, périscolaires et associatifs de sensibilisation des enfants et des jeunes aux enjeux environnementaux et d'éducation aux bonnes pratiques.

Mettre en place une dynamique de concertation citoyenne autour des actions Climat Air Énergie conduites par la commune

- ☒ Proposer aux habitants une concertation et/ou un dispositif participatif lors de la définition et la mise en œuvre des projets.
- ☒ Réunir régulièrement un conseil municipal des jeunes, ou le conseil du temps long, pour échanger sur les actions mises en œuvre dans le cadre du PCAEM.

AXE 5 : renforcer l'exemplarité interne

PATRIMOINE BÂTI

Suivre et optimiser les consommations énergétiques

- ☐ Mettre en place un suivi des consommations énergétiques de la commune et en faire une présentation annuelle dans les instances communales et auprès des agents.
- ☒ Mettre en place une instrumentation (temporaire ou permanente) permettant d'optimiser les réglages des équipements et systèmes (consignes de chauffage, durée d'éclairage, gestion de la ventilation...), a minima sur les bâtiments les plus énergivores.
Par exemple :
 - Organiser des campagnes de mesures des températures.
 - Installer un système de pilotage et de suivi à distance.
 - Suivre en « temps réel » les températures ou l'occupation (par détection de présence), via des objets connectés.
 - Programmer pièce par pièce en équipant les radiateurs de vannes motorisées.
- ☐ Vérifier régulièrement les programmations horaires et consignes de chauffage des bâtiments, ainsi que la programmation de la ventilation.
Par exemple :
 - 1 fois par an minimum pour les écoles (pour changer les dates de vacances scolaires), et si possible pour l'ensemble des bâtiments.
 - Lors d'un changement d'usage ou d'une réhabilitation.
- ☒ Programmer le chauffage des bâtiments scolaires non utilisés sur « hors gel » pendant les vacances.
- ☒ Optimiser l'entretien et l'exploitation des installations techniques liées à l'énergie via la révision des contrats d'exploitation, la maintenance préventive ou un rendez-vous annuel avec l'exploitant, voire intégrer aux contrats de l'intéressement et/ou des garanties de performance.

Rationaliser le patrimoine bâti et mutualiser les usages

- ☒ Réaliser un état des lieux des bâtiments, de leurs usages et occupation, et des perspectives d'évolutions de ces usages, comme préalable à toute construction neuve de bâtiment public.
- ☒ Définir une stratégie de réduction des surfaces chauffées, en favorisant les mutualisations inter-services (exemple : regroupement dans les mêmes locaux), des usages complémentaires de bâtiments (exemple : bâtiments scolaires mis à disposition d'associations le soir), ou des coopérations inter-communales (ex: un gymnase partagé).

Renouveler les équipements de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire et d'éclairage

- ☐ Privilégier la haute performance énergétique et les énergies renouvelables à l'occasion d'un remplacement des équipements.
- ☒ Réaliser un état des lieux des équipements permettant de prioriser les remplacements, et intégrer ces remplacements dans une programmation pluriannuelle d'investissement.
- ☒ Remplacer les chaudières fioul par d'autres sources énergétiques sans attendre la fin de vie de l'équipement.
- ☒ Remplacer les équipements (en commençant par les plus énergivores ou polluants) par des équipements à haute performance énergétique et/ou utilisant des énergies renouvelables.
- ☒ Dans les bâtiments, remplacer les équipements d'éclairage énergivores par des équipements LED.

Rénover les bâtiments publics

- ☒ Définir une stratégie de mise en conformité du patrimoine communal avec les obligations du décret tertiaire, aux échéances prévues.
- ☒ Mettre en place une programmation de rénovation pluriannuelle des bâtiments communaux, en priorisant les bâtiments à rénover selon leur potentiel d'économies d'énergie et le gain en confort pour les usagers.
- ☒ Associer à la stratégie de rénovation des bâtiments communaux une Programmation Pluriannuelle d'Investissements.
- ☒ Valoriser les CEE liés aux opérations réalisées, pour investir dans la transition énergétique.
Par exemple :
 - Mettre en place un processus interne de coordination pour valoriser les CEE liés aux interventions sur le patrimoine de la commune.
 - Adhérer à la Plateforme CEE de la Métropole, qui facilite la valorisation des CEE.

Favoriser l'exemplarité dans les constructions neuves

- ☒ Limiter l'emprise au sol des nouveaux aménagements en ne construisant que les surfaces nécessaires, en favorisant la rénovation, et en conservant une part végétalisée dans le projet, conformément ou au delà des dispositions du PLUi.

Agir pour la qualité de l'air intérieur dans les établissements recevant du public

- ☒ Évaluer les moyens d'aération et mettre en œuvre une campagne de mesure des polluants ou une auto-évaluation de la qualité de l'air.
- ☒ Élaborer un plan d'actions interne pour garantir une bonne qualité de l'air dans chaque ERP concerné (maintenance, moyens techniques, sensibilisation...).

Suivre et réduire la production de déchets dans les bâtiments publics

- ☒ Mettre en place un suivi de la production de déchets des bâtiments de la commune, et en faire une présentation annuelle en Conseil Municipal ou autre instance de validation des élus.
- ☒ Intégrer dans les marchés de déconstruction, réhabilitation et construction de bâtiment des lots concernant le réemploi et la valorisation des matériaux.

ÉNERGIES RENOUVELABLES ET DE RÉCUPÉRATION

Augmenter la part d'énergies renouvelables et de récupération dans le mix énergétique du patrimoine communal

- ☑ Privilégier l'installation de chaufferies bois lorsqu'aucun raccordement n'est possible, en adéquation avec le schéma directeur énergie, et en prenant en compte les critères d'émissions de particules fines.
- ☑ Consulter le cadastre solaire Métrosoleil et, selon les opportunités, installer des panneaux solaires photovoltaïques ou thermiques sur les toits des bâtiments communaux, ou en faire installer par un tiers investisseur, en prenant en compte l'impact environnemental global de ces solutions.
- ☑ Consulter le cadastre géothermique, et selon les opportunités, étudier la possibilité d'intégrer de la géothermie dans les nouveaux aménagements ou sur le patrimoine existant, en prenant en compte l'impact environnemental global de ces solutions.
- ⚖ Inclure des systèmes de production d'énergie renouvelable pour toute nouvelle construction de plus de 1000 m² de surface de plancher et sur tous les parkings de plus de 1000 m² de surface aérienne de stationnement.

VÉHICULES

Connaître et rationaliser la flotte communale de véhicules

- ☒ Poursuivre le renouvellement des véhicules municipaux en remplaçant les plus anciens et les plus polluants.
- ☐ Suivre les consommations de la flotte communale de véhicules.
- ☐ Evaluer les besoins et caractériser les usages pour chaque type de véhicule, comme préalable à tout achat de véhicule motorisé.
- ☒ Lorsque cela est possible, mutualiser les véhicules pour un usage inter-services (fonctionnement en pool) et/ou des coopérations intercommunales, en veillant à la simplicité d'utilisation des plannings de réservation.
- ☒ Pour des usages ponctuels, privilégier la location ou l'utilisation de véhicules en autopartage.
- ☒ Sous-dimensionner légèrement le pool de véhicules motorisés, pour encourager les solutions de déplacement professionnel alternatives à l'autosolisme (covoiturage, modes doux, transports en commun...).

Renouveler la flotte communale de manière exemplaire

- ☒ Se mettre en conformité avec les obligations de la ZFE aux échéances prévues.
- ☒ Aller au-delà des obligations liées à la ZFE véhicules utilitaires et poids lourds en remplaçant également les véhicules légers et les catégories exemptées par des véhicules peu énergivores et faiblement émetteurs de GES et de pollution atmosphérique.
- ☐ Diversifier son parc de véhicules en créant ou élargissant une flotte de vélos de service.
Par exemple :
 - Veiller à la simplicité de son usage par le personnel : plannings de réservation faciles d'utilisation, vélos confortables, entretenus régulièrement, et assortis d'un équipement adéquat (protections, cape de pluie, éclairage, sacoches, antivol), en autorisant un remisage à domicile...
 - Choisir le type de vélos en fonction des usages et besoins : vélos électriques pour les longs trajets, vélos cargo si besoin de transport de petit matériel, vélos confortables pour des déplacements fréquents ou de moyenne distance, vélos reconditionnés pour des déplacements courts ou peu fréquents...

Mettre les véhicules communaux à disposition d'autres usagers

- ☒ Dans un souci d'optimisation des véhicules, mais aussi d'amélioration de la qualité de service, proposer une mise à disposition des véhicules communaux aux structures locales (associations...).

COMPÉTENCES

Agir sur l'éclairage public

- ☒ Signer la Charte d'engagement Lumière proposée par Grenoble-Alpes Métropole.
- ☐ Suivre les consommations de l'éclairage public.
- ☐ Avec l'appui de la fiche « état des lieux de l'éclairage public communal » produite dans le cadre du Schéma Directeur d'Aménagement Lumière, établir un programme de rénovation prenant en compte la vétusté des points lumineux et armoires électriques, mais également les points les plus consommateurs et générateurs de pollution lumineuse.
Transmettre les informations sur les évolutions communales à la Métropole, pour une mise à jour des bases de données.
- ☒ Mettre en place une gestion sobre : rationalisation des équipements en diminuant le nombre de points lumineux, baisse de l'intensité d'éclairage, réduction des plages horaires d'éclairage, extinction nocturne partielle ou totale, optimisation de la programmation... Couplée à une sensibilisation des habitants (gains énergétiques, bénéfices pour la biodiversité, sécurité maintenue, observation des étoiles...).
- ☒ Renouveler les point lumineux :
 - Établir un plan de rénovation de l'éclairage public, conformément aux orientation du SDAL et fixer des engagements chiffrés, voire une programmation pluriannuelle d'investissements.
 - A minima, lors du remplacement de points lumineux, choisir un éclairage LED moins énergivore, avec flux lumineux orienté vers le sol et porter une attention particulière à la couleur du spectre de manière à réduire la pollution lumineuse. Autant que possible, choisir les équipements en prenant en compte leur cycle de vie et leur recyclabilité.
- ☒ Étendre ce travail aux décorations de Noël.
- ☒ Sensibiliser et mobiliser les acteurs privés gérant des installations d'éclairage extérieur pour qu'ils participent à la démarche de sobriété, a minima en respectant les exigences réglementaires existantes.

Mettre en place une gestion durable des espaces verts

- ☒ Bannir les pesticides des terrains de sport et cimetières, et supprimer toute utilisation de produits phytosanitaires.
- ☒ Entretenir et développer les espaces verts communaux de manière durable, favorable à la biodiversité et en les adaptant au changement climatique.
Prendre en compte les recommandations présentées dans la Charte de l'Arbre.
Développer une gestion différenciée des espaces verts et broyer les déchets verts sur place.

Adopter des pratiques éco-responsables pour la propreté urbaine et l'entretien des locaux municipaux

- ☒ Introduire des produits ménagers « écologiques » et le décapage mécanique, en remplacement des produits nuisibles à la qualité de l'air intérieur, à l'environnement et à la santé des occupants.
Exemple : utilisation de vinaigre blanc, de savon noir, bicarbonate de soude....
Impliquer les agents dans l'adaptation des procédures de nettoyage, les former à l'usage des nouveaux produits, et acheter ces produits en gros conditionnements pour limiter les emballages tout en réduisant les coûts.
Intégrer des clauses dans le cahier des charges si prestation de nettoyage.

ADMINISTRATION EXEMPLAIRE

Sensibiliser les agents et les inciter à la sobriété énergétique

- ✓ Formaliser un plan de sensibilisation, avec des actions déclinées selon les besoins et activités de chaque service : communiquer sur les consommations annuelles, caractériser les usages de l'énergie de chacun (bureaux, mobilité, mise en œuvre technique...) et entreprendre des mesures de sensibilisation adaptées (éteindre la lumière, baisser le chauffage, couper les veilles, atelier chasse au gaspillage...). Communiquer sur les bons gestes de manière diversifiée (affichage, quiz, nudges, visites techniques...) et intégrer des formations à la sobriété dans les plans de formation annuels des agents.
- ✓ Se doter d'outils d'aide à la sobriété (wattmètres, multiprises...) et effectuer des mesures de consommation et de qualité de l'air sur le lieu de travail (ordinateurs, veille, imprimantes, aération...) pour mieux appréhender les usages.
- ✓ Organiser un groupe d'échange « Conversations carbone » entre agents, pour aller plus loin dans la réflexion et aider chacun à aller au-delà de ses freins personnels.

Sensibiliser et accompagner les agents à une gestion durable des ressources en eau

- ✓ Dans les locaux : installer des petits équipements économes (mousseurs, chasses d'eau double flux...), sensibiliser aux usages économes en eau (lavabos, chasses d'eau...).
- ✓ Dans la mise en œuvre des compétences communales : encourager les agents à une vigilance particulière sur la consommation d'eau (exemple : entretien des espaces verts, voiries, cantines scolaires...). Aller plus loin en intégrant un suivi de la consommation d'eau dans le bilan annuel énergétique.

Sensibiliser le personnel communal et l'accompagner vers une mobilité plus durable

- Pour les déplacements professionnels, sensibiliser élus et agents à l'utilisation de mobilités alternatives (vélo, transports en commun, véhicules partagés...) et proposer une offre alternative à l'usage d'un véhicule de service.
Par exemple : mettre à leur disposition des vélos et/ou vélos à assistance électrique de service, des tickets de transports en commun, une carte d'utilisation d'un service d'autopartage... et afficher un plan des pistes cyclables, et un plan des transports en commun de l'agglomération.
- ✓ Étendre ces réflexions aux déplacements domicile travail.
Par exemple :
 - Encourager le covoiturage en faisant connaître les outils de mise en relation.
 - Valoriser les modes doux via une indemnité kilométrique vélo.
 - Inciter à l'utilisation des transports en commun en adaptant les horaires de travail.
 - Autoriser le remisage à domicile de vélo de service.
 - Aller au-delà des obligations réglementaires en matière de remboursement des abonnements.
 - Encourager la marche et valoriser ses bienfaits sur la santé.
- ✓ Organiser des formations sur la conduite et la sécurité à vélo pour encourager et aider les agents à se déplacer à vélo.
- ✓ Formaliser ses engagements dans un Plan de Mobilité inscrit dans la démarche M'Pro proposée par le SMMAG.

Sensibiliser le personnel communal et l'accompagner vers une gestion des déchets plus vertueuse

- Réaliser un diagnostic de la production de déchets, en vue d'établir un plan de réduction des déchets, notamment en lien avec les écoles
- ✓ Élaborer un plan d'actions pour réduire la production de déchets, suite à la réalisation du diagnostic.
Par exemple :
 - Supprimer le plastique à usage unique : proposer une alternative avec des éco-gobelets, gourdes, carafes, installation d'un lave-vaisselle ou lave-verres...
 - Réduire la consommation de papier : réglage automatique des copieurs, brouillon, recto-verso, quotas d'impression, dématérialisation des procédures...
 - Promouvoir des pratiques vertueuses concernant les déchets lors des événements organisés sur le territoire communal.
- Mettre en place et améliorer la qualité du tri sélectif.
Par exemple :
 - Installer des poubelles de tri dans tous les locaux, sensibiliser, former les agents et les partenaires usagers des bâtiments publics (associations, enseignants...), etc.
 - Impliquer les agents d'entretien dans l'adaptation des procédures pour vider les poubelles, les équiper de chariot bi-flux et modifier leur fiche de poste. Intégrer des clauses dans le cahier des charges si prestation de nettoyage.
 - Renforcer, systématiser et rendre plus lisibles les espaces de tri « spécialisé » (piles, ampoules, cartouches...).
- ✓ Faire don du matériel renouvelé à des structures de réemploi (exemple : matériel informatique, y compris hors-service pour récupération des composants, mobilier de bureaux...).
- ✓ Organiser des ateliers de sensibilisation au zéro déchet auprès des agents : forums savoir-faire zéro déchets, formations éco-consommation, produits ménagers maison...

Instaurer une politique d'achats publics responsables

- Sensibiliser les agents et les accompagner pour réduire l'impact environnemental des achats publics.
Par exemple : commandes de matériel de bureau moins fréquentes pour limiter les transports, achats locaux, critères environnementaux dans le choix des produits, achat de papier recyclé, produits nettoyants biodégradables et garantissant une meilleure qualité de l'air, et achetés en gros contenants...
- ✓ Travailler avec les agents à l'instauration de clauses environnementales dans les marchés publics.
Au besoin, réaliser un état des lieux des clauses environnementales appliquées dans les contrats et commandes, et chercher à en réhausser l'ambition en fonction des types d'achats.

Faire de toute manifestation communale un événement éco-responsable

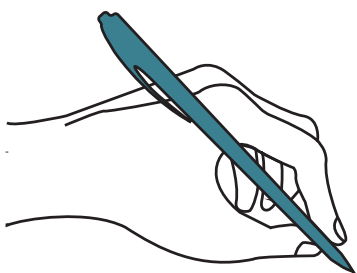
- Établir une charte de bonnes pratiques pour chaque événement organisé sur le territoire communal.
Comprenant par exemple :
 - S'approvisionner en produits locaux, de saison, végétariens (pour un buffet, verre de l'amitié, colis de Noël personnes âgées...) et limitant les emballages.
 - Utiliser des verres réutilisables et des poubelles de tri.
 - Bannir la vaisselle jetable ainsi que la décoration à usage unique.
- Utiliser le dispositif Pack éco-événement, proposé par la Métropole et le Département, d'emprunt de verres et pichets lavables, de poubelles de tri et de rampes à eau, et faire connaître ce dispositif aux associations locales.
- ✓ S'équiper de vaisselle lavable et de poubelles de tri pour les événements communaux, de manière à constituer un kit pour éco-événement, et le prêter gratuitement pour tous les événements locaux (associations, festivals, entreprises, habitants...).

Mettre en place un usage responsable du numérique

- ☑ Sensibiliser les agents aux pratiques numériques responsables : sobriété dans les usages, maîtrise du stockage des données (mails notamment), requêtes web par adresse de site, suppression des veilles, réduction de la qualité des vidéos...
- ☑ Allonger la durée de vie des équipements informatiques, en les entretenant régulièrement et en les faisant réparer.
Identifier un référent pour cette mission et l'intégrer à sa fiche de poste ou lancer un marché de prestation pour cela.
- ☑ Limiter l'utilisation d'objets connectés superflus (écrans d'affichage...).
- ☑ Travailler à une éco-conception des services numériques proposés par la commune : site web, services en ligne...
Inclure des clauses environnementales dans les cahiers des charges, à destination des prestataires.

Valoriser les actions réalisées en interne et les faire connaître aux habitants

- ☑ Afin d'instaurer une dynamique générale positive au sein de la commune, communiquer régulièrement sur les actions exemplaires entreprises en interne :
 - Envers les agents de la commune.
 - Envers les habitants : via le journal municipal, le site de la ville, les réseaux sociaux, ou à l'occasion de manifestations.



Monsieur le Maire
de la commune de Seyssinet-Pariset

Monsieur le Président
de Grenoble-Alpes Métropole

Guillaume Lissy

Christophe Ferrari

Fait à :

Le :

